Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260326-1_2026_03_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 26 mars 2026

Le 26 mars 2026 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 20 mars 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (34) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Était absente en ayant donné pouvoir (1) : Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Madame Louisette Badoual est désignée secrétaire de séance.

N° délibération

1-2026 3 26

Objet :
Fourniture de grumes ou billons (bois énergie pour chaufferies)

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	34
Pouvoirs	1
Pour	35
Contre	
Abstention	

OBJET Fourniture de grumes ou billons (bois énergie pour chaufferies)

Monsieur Yvon Perrin, Adjoint en charge des travaux du patrimoine bâti, rappelle au Conseil Municipal la nécessité de disposer de grumes ou billons de bois pour l'élaboration de plaquettes destinées à l'alimentation combustible de nos cinq chaufferies bois avec réseaux de chaleurs associés.
L'actuel marché arrive à son terme (avril 2026). L'approvisionnement pour la prochaine saison de chauffage est garanti. Cependant, il y a lieu de réinitier un marché de fournitures de grumes ou billons pour les prochaines trois années.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le lancement d'un marché de fourniture de grumes ou billons de bois à vocation de bois énergie, en procédure formalisée, pour les trois prochaines années.
Le Conseil Municipal donne son accord.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 31 mars 2026

Gérard DABOUDET,
Maire

COMMUNE LE MENÉ (Côtes d'Armor)

Louisette Badoual
Secrétaire de séance

L Badoual

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le _____

- et de sa publication le _____

COMMUNE LE MENÉ (Côtes d'Armor)